



Ne nous ramenez plus !



au trafic des tortues terrestres ramenées illégalement des pays du Maghreb !

- La tortue *Testudo graeca* est une espèce protégée par la réglementation française et inscrite dans les annexes de la Convention de Washington ou CITES ainsi que dans celles du Règlement (CE) mettant en oeuvre cette convention dans l'Union européenne.
- Ces tortues ramenées du Maghreb ne s'acclimatent pas sous nos climats et la plupart meurent chez nous.
- Elles sont porteuses de virus mortels pour les autres espèces de tortues.
- En ramenant ces tortues, vous alimentez le trafic et vous participez à la destruction et à l'appauvrissement de la faune sauvage de ces pays.
- **Actuellement les risques encourus au titre du Code de l'Environnement, c'est 150 000 euros d'amende et jusqu'à 3 ans d'emprisonnement (avec doublement possible des sanctions selon le cas).**
- Renseignez-vous auprès des associations d'éleveurs pour l'acquisition légale de tortues nées en captivité (<http://www.ffept.org/>).



<http://tortues-actions.naturalforum.net>



FFEPT

Fédération Francophone pour l'Élevage
et la Protection des Tortues



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire